

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt deux, le 30 mars à 19 heures 00, les membres des Archers du Cœur de Nacre, se sont réunis à Douvres la Délivrande, Salle du Petit Logis de La Baronnie, sur convocation du Président du Conseil d'Administration en date du 14 mars 2022.

L'assemblée est présidée par Jean Luc DELANOË, en sa qualité de Président et le secrétariat est assuré par Daniel DUVAL, Vice-Président et Secrétaire Général.

L'Association est composée de 58 membres dont 23 d'entre eux ont le pouvoir de voter. Après vérification de la feuille de présence et d'émargement, et la validation des pouvoirs qui ont été donnés par 2 membres, le Président indique que l'assemblée est régulièrement constituée, conformément aux articles 8 et 9 des statuts de l'association (*), et qu'elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

(*)Rappel:

(<u>Article 8</u>:L'Assemblée Générale de l'association est composée de tous les membres prévus au premier alinéa de l'Article 2, membres actifs à jour de leurs cotisations, membres d'honneur et membres bienfaiteurs. Les membres âgés de seize ans au moins au jour de l'Assemblée prennent part aux votes.)

(<u>Article 9</u> : Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres visés à l'Article 8 est nécessaire.)

Le Président remercie l'ensemble des 22 membres présents à cette assemblée générale ordinaire ainsi que Carole FRUGERE, Maire Adjointe de Luc sur mer et Alain ADAM, Maire Adjoint de Douvres La Délivrande .

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- > Situation globale de l'Association au terme de la présente mandature,
- Présentation de la situation financière,
- Résultats sportifs de la saison hivernale 2022,
- Election du nouveau Conseil d'Administration de l'Association.

Situation globale de l'Association au terme de la présente mandature

La présente mandature a débuté le 1er Avril 2019 pour une durée de trois années.

Si la première année, soit la saison sportive 2020 s'est déroulée normalement, le fonctionnement des deux suivantes a malheureusement été perturbé par les contraintes réglementaires liées à la situation sanitaire nationale.

Evolution du contexte Associatif

L'évolution du Club suivant les Saisons 2020, 2021, et 2022 peut être analysée en fonction :

Du nombre de licenciés.

Du nombre de renouvellement des licences et celui en création,

De la répartition des licenciés Adultes/Jeunes et Poussins,

De la répartition Dames/Hommes,

De la répartition par types de licences.

Données associatives	Saison 2020	Saison 2021	Saison 2022
Nombre de licenciés	78 66		58
Renouvellement / Création	64 / 14	49 / 17	36 / 22
Répartition Adultes/Jeunes/Poussins	45 / 26 / 7	38 / 25 / 3	29 / 24 / 5
Répartition Dames/Hommes	21 / 57	16 / 50	12 / 46
Répartition par types de licences (Pratiques en compétition, en club, Poussins)		54 / 9 / 3	49/3/6

Une rapide analyse fait donc apparaître les éléments suivants :

L'Association a perdu 20 % d'adhérents en 2022,

Le taux de création de licences est le plus important en 2022 avec une forte diminution du taux de renouvellement,

Le nombre de jeunes adhérents est resté linéaire sur les 3 saisons, mais une baisse significative des adhérents adultes en 2022,

Une baisse des adhésions féminines en 2022.

Les Projets structurels réalisés

A la suite de ce qui a été réalisé pendant la seconde mandature, d'autres projets ont vu le jour avec notamment :

Pour la saison 2020 :

Un troisième mur de tir, destiné plus particulièrement aux arcs à poulies a été réalisé au Gymnase Chabriac à Luc sur mer,

Une formation d'entraîneur fédéral a été prise en charge par le club au profit de Markyann BENOIST,

Le club a organisé son concours en salle les 11 et 12 décembre 2019.

Pour la saison 2021 :

Afin de remplacer les arcs en bois devenus obsolètes pour les membres en première année de licences, il a été fait l'acquisition de kits complets (Poignées, Branches, viseurs etc)...

La construction d'une cible mobile pour l'aire de T.A.E. a été réalisée.

L'ébauche d'un projet d'aménagement de Tirs Parcours au Bois des Enfants sur la commune de Douvres La Délivrande a été proposée...Ce projet reste à conclure !!

Les tenues sportives de nos adhérents ont été remplacées avec le concours de plusieurs sponsors.

Suite à la mise à disposition par la commune de Luc d'un Chalet, celui-ci a été complètement rénové par nos bénévoles et mis à la disposition des archers sur l'aire de T.A.E. à Luc.

Pour la saison 2022:

De nouveaux adhérents ayant intégré le club, il a été nécessaire de compléter le stock de kits d'arcs complets.

Pascal GAUNEAU, membre du C.A. a intégré la formation d'Arbitre Fédéral.

Les Projets à caractère participatif

Malgré la volonté du Conseil d'Administration de conforter la mise en place de ses participations aux événements communaux, et de répondre aux propositions qui lui auraient été faites en matière de séances d'initiation et/ou d'animations, la situation sanitaire nationale n'a pas réellement permis le développement de ce type de projets.

Pour la saison 2021, seule une séance d'initiation sollicitée par une association de résidents a pu être organisée, et la Commune de Douvres la Délivrande a invité les A.C.D.N. à sa Fête annuelle de La Baronnie.

Pour la saison 2022, la Commune de Douvres La Délivrande nous a sollicité pour sa fête de La Baronnie... Un accord de principe a été donné, il restera au futur Président de confirmer ou d'infirmer.

Les projets sportifs

L'ensemble des résultats de nos archers ayant participé aux différentes compétitions hivernales et estivales des saisons 2020 et 2021 ont été rappelés lors de notre dernière A.G. du 26 novembre 2021.

Les éléments de la saison sportive 2022 seront rappelés plus loin.

LES ARCHERS DU CŒUR DE NACRE

En conclusion

Depuis sa création et compte tenu de **l'évolution de son contexte associatif**, Les Archers du Cœur de Nacre est une Association Sportive dont ses dirigeants successifs et ses adhérents, de par leurs nombreux succès, pendant ces 9 années d'existence ont démontré leur envie permanente de mettre en avant la discipline olympique du tir à l'Arc.

Dans le contexte actuel de l'environnement sportif, il est indéniable que l'Association s'intègre bien dans son environnement territorial de l'intercommunalité du Cœur de Nacre, puisqu'à ce jour, ses 58 adhérents résident à Douvres la Délivrande pour 24 d'entre eux, dans les autres communes de l'intercommunalité pour 22 d'entre eux, et dans les communes limitrophes pour 12 d'entre eux.

Par ailleurs, la complémentarité actuelle en matière des aides structurelles et financières des municipalités de Douvres la Délivrande et de Luc sur Mer, ne peut qu'être un moteur supplémentaire à l'évolution de notre Association sportive.

Présentation du compte d'exploitation 2021

DÉPENSES en €		RECETTES en €	
Achats investissements	2 431,75	Cotisations club	1 879,00
Rétrocession licences FFTA	3 403,85	Ventes licences FFTA	3 499,00
Travaux Chalet	346,66	Ventes Polos et Sweet Club	537,00
Entretien et réparation Matériel	0,00	Subvention CDOS	200,00
Stage Arbitre Pascal Gauneau	30,00	Subvention Commune DLD	1 400,00
Petits matériels Archerie Club	2 133,59	Subvention Départementale 742,	
Cotisation Site Internet	99,00	Sponsoring SERFINOR	400,00
Inscription concours extérieur	23,00	Sponsoring L'ENVIE	500,00
Déplacements Concours	71,00	Sponsoring Garage de La Baleine	250,00
Fleurs Décés	50,00	Recettes Fête de La Baronnie	115,00
Achat Arc/Adhérent	400,00	Vente Arc/Adhérent	400,00
Dépenses Tenues Club	259,00	Cours Démo Théatre Paris	150,00
Dépenses Baronnie	12,00	Vente Flèches	36,00
Repas Fin d'année	197,03	Recette Repas Fin d'Année	210,00
Frais Bancaires	83,16	Vente Livrets Réglage Matériel	10,00
		Rembst Inscriptions Concours	46,00
		Intérêts Livret Bleu C.M.	1,07
Résultat Bénéfice de l'Exercice	83E U3	Résultat déficit de l'exercice	0,00
Resultat benefice de l'Exercice	655,05	resultat delicit de l'exercice	0,00
Total Dépenses	10 375,07	Total Recettes	10 375,07
Compte Crédit Mutuel 01 01 2021 Livret Crédit Mutuel 01 01 2021 Caisse au 01 01 2021	1 333,95 215,53 1 549,48 272,90	Compte Crédit Mutuel 31 12 2021 2 059,6 Livret Crédit Mutuel 31 12 2021 216,6 2 276,7 Caisse au 31 12 2021 381,7	
	1 822,38 €	Progression de	2 657,41 € 835,03 €

Agrément FFTA n° 0914023 SIRET n° 793 448 051 00011

A l'issue de la présentation de ce compte d'exploitation par le Trésorier, l'assemblée donne quitus à Christian MALHERBE.

Résultats sportifs de la saison hivernale 2022

Pour la partie hivernale de cette saison sportive 2022, 72 participations aux compétitions ont été assurées... 29 podiums ont été obtenus avec 7 premières places, 14 secondes et 8 troisièmes places...

Sont montés sur le Podium en 1ère place :

Marius HELAINE, Amandine RIOU, pour la Catégorie Jeunes, Markyann BENOIST, Tatiana CHAZEL, Philippe OUIN, Elise MARIE pour la Catégorie Adultes.

Sont montés sur le podium en seconde place :

Timéo CHAZEL, Pierre Emmanuel DUPLOUICH, Amandine RIOU et Marius HELAINE pour la Catégorie Jeunes,

Marc MOREL, Philippe OUIN, Elise MARIE, et Markyann BENOIST pour la Catégorie Adultes.

Sont montés sur le podium en troisième place :

Lino RABASSE et Marius HELAINE pour la Catégorie Jeunes, Philippe OUIN et Tatiana CHAZEL pour la Catégorie Adultes.

Au Championnat Départemental par Équipes de Clubs, qui s'est déroulé à Caen les 22 et 23 janvier 2022, les A.C.D.N. ont obtenu la médaille de Bronze en catégorie Arc Nu...

Au Championnat Départemental Jeunes qui s'est déroulé à Villers sur Mer le 30 janvier 2022, Amandine RIOU et Lino RABASSE ont obtenu la médaille d'Argent...

Au Championnat Départemental Adultes qui s'est déroulé à Courseulles sur Mer les 5 et 6 février 2022, Elise MARIE et Markyann BENOIST ont obtenu la médaille d'Argent et Daniel DUVAL a obtenu la médaille de Bronze...

Au Concours Promotionnel, Agathe GOUGIS, Nolan MARIE et Louis MEURET ont représenté les A.C.D.N., Louis MEURET est monté sur le podium en seconde place.

Au trophée des mixtes qui s'est déroulé à Houlgate les 26 et 27 mars dernier, deux équipes se sont distinguées, Amandine RIOU et Lino RABASSE dans la catégorie Arc Classique et Tatiana CHAZEL et Marc MOREL dans la catégorie Arc Nu, ces deux équipes ont remporté la première place.

Distribution de médailles par le Président pour :

Elise MARIE 3ème au Championnat régional de tir BEURSAULT, Marc MOREL, 2ème au Championnat régional de tir 3D au Château de Flamanville, Claude HETTIET, 2ème au Championnat régional de tir 3D au Château de Flamanville, Tatiana CHAZEL, 1ère au Championnat Régional de tir 3D au Chateau de Flamanville.

Agrément FFTA n° 0914023 SIRET n° 793 448 051 00011

Élection du nouveau Conseil d'Administration de l'Association

Il est rappelé les éléments suivants :

Pour qu'une Association soit valide, un minimum de 3 membres est nécessaire, Pour qu'une Association de Tir à l'Arc soit adhérente à la Fédération Française de Tir à l'arc, 6 membres doivent constituer son Conseil d'Administration,

Le C.A. actuel est composé de 8 membres qui se répartissent les tâches suivantes :

La Présidence,

Le Secrétariat Général,

La Gestion Financière,

La Gestion du Matériel d'Archerie,

La délégation aux projets extérieurs,

La gestion de l'intendance attachée aux manifestations.

L'appel à candidature a été transmis le 19 février 2022 avec un délai de remise des actes de candidature fixé au 14 mars 2022.

Sur les 23 membres éligibles, 8 se sont portés candidats. Ce sont :

BOUQUEREL Thierry, DELANOË Jean Luc, GAUNEAU Pascal, MAHE Michel, MALHERBE Christian, MOREL Marc, OUIN Philippe, PHILIPPE Luc.

Après le déroulement du scrutin secret et le dépouillement des votes, les candidats suivants ont obtenu :

Thierry BOUQUEREL, 18 voix, Jean Luc DELANOË, 18 voix, Pascal GAUNEAU, 16 voix, Michel MAHE, 18 voix, Christian MALHERBE, 16, Marc MOREL, 18 voix, Philippe OUIN, 17 voix, Luc PHILIPPE, 18 voix.

L'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de l'Association, précisant que le Conseil d'administration est composé de 9 membres au plus, les 8 candidats précités sont donc élus et forment le nouveau Conseil d'administration des Archers du Cœur de Nacre.

Aucun autre point n'est soulevé, la séance est levée à 20 heures 15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président, et le Secrétaire Général.

Le Président,

Le Secrétaire,

En complément au présent Procès verbal et dans le cadre de la nouvelle mandature :

A la suite de la levée de la séance de cette Assemblée générale, les membres du nouveau conseil d'administration, à l'unanimité, ont décidé de procéder à la nomination à bulletin secret de son Bureau et à l'attribution des autres fonctions.

Ainsi: Marc MOREL est nommé Président,

Thierry BOUQUEREL est nommé Secrétaire, Christian MALHERBE est nommé Trésorier,

Pascal GAUNEAU est chargé de la communication et de la responsabilité éditoriale WEB

Luc PHILIPPE et Michel MAHE sont chargés de la gestion du Matériel d'Archerie, Jean Luc DELANOË et Philippe OUIN sont chargés du suivi des contacts extérieurs.

Le Président, Marc MOREL Le Secrétaire, Thierry BOUQUEREL